



Maison Romaine à Epinal

La Crypte de l'Église Saint Pierre de Remiremont



Avis aux photographes amateurs

LE THOLY

3^{ème} semaine de la photographie

Du 29/07/2018 au 05/08/2018

CONCOURS PHOTOS

« LE PATRIMOINE BÂTI VOSGIEN »

Mairie 88530 LE THOLY

Commission communication/culture

Règlement au verso



REGLEMENT DE L'EXPOSITION-CONCOURS PHOTO DU DIMANCHE 29 JUILLET AU DIMANCHE 5 AOÛT 2018

Exposants : photographes amateurs, habitants de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Thème : "Le patrimoine bâti vosgien"

Catégorie : couleur ou noir/blanc

Format : 20x30

Nombre de photos : Les participants pourront déposer deux photos maximum numérotées au dos, dans l'ordre de leur préférence (en cas d'un nombre supérieur à 150 photos déposées, les organisateurs se donnent le droit de limiter le nombre par exposant).

Les photos ne devront être ni encadrées, ni collées sur des supports cartons ou autres... elles devront être accompagnées d'une légende (ne figurant pas sur la photo et une ligne maximum) afin de donner des précisions au public sur le patrimoine exposé (nom du site photographié, lieu).

Elles ne devront pas être signées.

Lieu de dépôt : Secrétariat de la Mairie - 3 rue Charles de Gaulle - 88530 LE THOLY aux heures d'ouverture de la mairie; chaque exposant signera une attestation sur l'honneur qu'il est bien l'auteur des photos déposées et qu'il autorise l'utilisation de ses images.

Date limite de dépôt : le samedi 30 juin 2018 à 12 h 00 au plus tard.

Identification : Les photos seront remises sous enveloppe sur laquelle seront mentionnés nom et prénom, adresse postale, adresse mail et n° de tél, toutes ces coordonnées devront figurer également au dos de chaque photo.

Droit d'inscription : gratuit

La Commission communication/culture de la Commune de Le Tholy, organisatrice de cette exposition, se réserve le droit de refuser certaines productions qui ne correspondraient pas à l'esprit du concours.

Après la manifestation, les participants qui souhaitent récupérer leurs photos, devront s'adresser au secrétariat de la mairie ou prévoir une enveloppe timbrée pour le retour. Toutes les photos non réclamées dans un délai de 3 mois, seront la propriété de la commission organisatrice qui décline toute responsabilité en cas de dégradations, de perte ou de vol des envois, des dépôts et de l'exposition.

Déroulement du concours : chaque visiteur est invité à voter pour sa photo préférée (un seul vote par visiteur).

Attribution des prix:

	<u>Prix Jury professionnel</u>	<u>Prix «de cœur du public »</u>
1 ^{er} prix	300 €	200 €
2 ^{ème} prix	200 €	100 €
3 ^{ème} prix	100 €	50 €

Lauréats premiers ex aequo : chacun recevra la moitié du 1er et du 2ème (pas de deuxième).

Lauréats deuxièmes ex aequo : chacun recevra la moitié du 2^{ème} et du 3ème (pas de troisième).

Lauréats troisièmes ex aequo : chacun recevra la moitié de la somme prévue initialement pour le 3ème.

Date limite du concours : Dimanche 5 août - 18 heures

Dépouillement et comptage: Lundi 6 août par les membres organisateurs.

Affichage des résultats : Mardi 7 août à partir de 8 heures sur le panneau d'affichage devant la mairie et sur le site de la Commune de Le Tholy (www.mairie-letholy.fr).